

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 7 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 01/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/12/2023.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, Mme BOULAIN Anne, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Eric, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme CHAUVIN Vanessa, Mme DUFROU Virginie, M. ORRIERE Philippe, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard.

Excusés ayant donné procuration : M. SAUZEAU Dominique à Mme ROBIN Elisabeth, M. BOUVIER Yann à M. GOBBE Thierry, M. ANDRÉ Vincent à M. BARRÉ Olivier, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie à M. ORRIERE Philippe

A été nommée secrétaire : Mme ROBIN Elisabeth

2023-52 - DETR 2024 : Réhabilitation de la salle Aquarelle

Monsieur Thierry GOBBE, adjoint au Maire, chargé de la voirie, urbanisme, présente au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la DETR 2024, des opérations peuvent bénéficier de financements de l'État pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la réhabilitation de la salle Aquarelle.

SEM Laval Mayenne Aménagements propose d'accompagner la commune pour l'élaboration du programme, la passation du marché de maîtrise d'œuvre et, plus généralement, les missions nécessaires aux études préalables à la réalisation de cette opération.

Il vous est proposé :

De solliciter l'État pour le financement de projet dans le cadre de la DETR 2024 suivant le plan de financement ci-dessous :

Plan de financements

Dépenses :

Montant du contrat 15 700,00€ HT

Recettes :

DETR 2024 4 710,00€

Autofinancement 10 990,00€

15 700,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter l'État pour le financement d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la réhabilitation de la salle Aquarelle.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La secrétaire de séance
Élisabeth ROBIN



Pour copie conforme :
En mairie, le 08/12/2023
Le Maire
Olivier BARRÉ

